

**Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits (délibérations I à III) pour un montant total brut de 35 249 500 francs et de 34 935 500 francs net, recettes déduites, soit:**

- Délibération I: 34 861 000 francs brut destinés à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie, parcelle N° 3326, feuille N° 93 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, dont à déduire une subvention de 250 000 francs du Fonds énergie des collectivités publiques ainsi qu'une subvention de 64 000 francs de la part de Pronovo, organisme mandaté par la Confédération pour la gestion et l'encouragement à la production d'électricité photovoltaïque nationale, pour la construction d'une centrale photovoltaïque, soit 34 547 000 francs net;**
- Délibération II: 320 100 francs destinés à l'acquisition d'équipements d'exploitation et de mobilier de bureau pour les locaux du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie;**
- Délibération III: 68 400 francs destinés aux supports visuels d'affichage pour les espaces accessibles au public du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie, ainsi que les supports informatiques et licences y relatifs.**

*RECOMMANDATION*

(acceptée par le Conseil municipal, lors de la séance du 26 avril 2023)

Le Conseil municipal demande que les services vérifient la possibilité d'une participation financière du Canton et des communes.